

Adhésion

Engagement du membre

3R MCDQ

Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs
de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec



www.3rmcdq.qc.ca

engagement du membre

Le Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec (le 3R MCDQ) est un rassemblement d'entreprises et d'intervenants de toutes les régions du Québec. Ils ont comme but commun de promouvoir l'essor de la récupération, du recyclage, du réemploi et de la valorisation des différents produits contenus dans les matières résiduelles.

De ce fait, le Regroupement propose une formule de gestion des matières résiduelles qui favorise l'atteinte de l'objectif de développement durable qu'il s'est fixé. Depuis 1997, le 3R MCDQ oeuvre à soutenir cette nouvelle industrie.

Le Regroupement a des objectifs concrets :

- favoriser le **respect** de l'environnement et le développement durable
- faire la **promotion des activités** du Regroupement et des impacts qu'elles entraînent
- **informer** ses membres
- poser les gestes nécessaires pour favoriser le **développement** de ses activités
- prendre les mesures pour **défendre** les intérêts communs à ses membres

Seules les personnes intéressées à promouvoir les objectifs du Regroupement peuvent faire partie de celui-ci. Leur candidature doit, de plus, être approuvée par le conseil d'administration du Regroupement suivant la procédure que celui-ci pourra déterminer.

Les membres du 3R MCDQ s'engagent à :

- viser le respect des standards de qualité dans leur domaine respectif;
- observer l'ensemble des lois et règlements;
- suivre plus particulièrement les règles d'or de la loi sur la concurrence.

Tel que prévu aux règlements du 3R MCDQ, tout membre qui est reconnu comme ayant enfreint les règles du Regroupement ou dont la conduite est jugée préjudiciable au Regroupement peut être suspendu ou expulsé sur résolution du conseil d'administration, adoptée à la majorité des deux tiers¹ (2/3). Toutefois, avant de procéder à l'étude du cas d'un membre, le conseil d'administration doit, par lettre recommandée, l'aviser de la date, du lieu et de l'heure de l'audition de son cas et lui donner la possibilité de se faire entendre personnellement.

Je soussigné(e) _____
de _____, entreprise ou organisme membre du 3R MCDQ.

Déclare que j'adhère pleinement aux valeurs prônées par le 3R MCDQ et que mes activités s'inscrivent dans le respect de la mission du Regroupement.

Signé à _____, le _____ ième jour de _____ 20____

Représentant désigné

Entreprise ou organisme

¹ De tous les membres faisant partie du conseil d'administration